

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 septembre 2024]

Date de la convocation

18 septembre 2024

Date de mise en ligne

26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Thierry BODDI, Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Christophe WATTRELOT, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH

N° 082/ 2024

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Modification de la carte scolaire des écoles de Gaillac

Madame le Maire rappelle aux élus que la carte scolaire est un système d'affectation des effectifs scolaires basé sur la domiciliation géographique des élèves.

Afin de tenir compte des évolutions démographiques des différents quartiers de Gaillac et de garantir une répartition équilibrée des effectifs dans les écoles au regard de leur capacité d'accueil et des attributions de postes d'enseignants, il y a lieu de procéder à une modification partielle de la carte scolaire de Gaillac telle que présentée dans le plan joint en annexe.

Madame le Maire propose donc aux conseillers municipaux de donner un avis favorable à cette modification partielle de la carte scolaire de Gaillac.

Le projet de nouvelle carte scolaire sera ensuite transmis pour approbation à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, compétente en matière scolaire.

1 annexe

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la carte scolaire de Gaillac telle que présentée en annexe,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Christelle HARDY



Fait à Gaillac le 25 septembre 2024